



CHOIX DES FABRICANTS

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS

PROTECTIONS OFFERTES PAR NOTRE POLICE CHOIX DES FABRICANTS

- Biens
- Perte du revenu de l'entreprise
- Bris d'équipement
- Risques divers
- Vol
- Automobiles des entreprises
- Responsabilité civile des entreprises
- Responsabilité civile excédentaire
- Responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants
- Responsabilité pour les erreurs et omissions des fabricants

Ainsi que des extensions de garantie automatiques, telles que :

- Frais de retrait de produits du marché
- Publicité négative
- Réparation ou remplacement des marchandises défectueuses (sur la base des réclamations présentées)
- Propriété intellectuelle des fabricants (sur la base des réclamations présentées)

CE PRODUIT S'ADRESSE AUX MOYENNES ENTREPRISES

Plus particulièrement aux fabricants des produits suivants :

- Fruits de mer
- Produits laitiers
- Produits surgelés
- Conserves
- Café, thé et épices
- Produits boulangers et confiseries
- Boissons non alcoolisées

Plus qu'une police d'assurance : une solution complète pour les fabricants de produits alimentaires et de boissons.

Nous sommes là pour vous protéger tout au long du processus de fabrication : des produits non préparés aux produits finis, et des produits finis à la livraison. Nous pouvons vous offrir une protection contre le bris de la machinerie de production dispendieuse et une assurance en responsabilité civile. Nous pouvons même couvrir les frais de retrait de produits du marché.

Pour vous aider à réduire au minimum les dommages matériels et les pertes d'exploitation, nous offrons plusieurs services à valeur ajoutée : notamment, l'imagerie thermique de l'équipement clé et des systèmes électriques ainsi que l'évaluation de l'équipement de cuisson et de réfrigération et des systèmes de protection contre les incendies et le vol*.

Voici quelques-unes des protections que nous offrons pour le secteur des produits alimentaires et des boissons :

- Responsabilité pour les erreurs et omissions des fabricants
- Publicité négative
- Frais de retrait de produits du marché
- Défectuosité des produits du fabricant et du grossiste
- Marchandises transportées par camion
- Cyberrisques

QUI SOMMES-NOUS?

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

Visitez le www.nbins.com pour en savoir plus.



Choix des fabricants — Produits alimentaires et boissons

PRINCIPALES GARANTIES

LEURS CARACTÉRISTIQUES

COMMENT ELLES PEUVENT VOUS AIDER

Frais de retrait de produits du marché

Couvre les frais raisonnables et nécessaires engagés par le retrait du produit du fabricant en raison d'une défaillance ou d'un défaut soupçonné dans le produit.

Un fabricant de produits alimentaires soupçonne que des légumes mis en conserve dans une de ses usines pourraient être contaminés. Aucun rapport n'a été émis à ce sujet jusqu'à présent. Toutefois, le fabricant décide de retirer volontairement les lots de légumes en conserve qui pourraient être contaminés.

Défectuosité des produits du fabricant et du grossiste

Couvre la perte du revenu découlant d'un rappel de produit.

Grâce à la garantie Frais de retrait de produits du marché, le fabricant de produits alimentaires serait couvert pour certains des frais liés au retrait des produits contaminés. De plus, avec la protection Défectuosité des produits du fabricant et du grossiste, la perte du revenu découlant du retrait du produit serait remboursée jusqu'à concurrence de 50 000 \$ (des montants de garantie plus élevés sont offerts).

Publicité négative

Couvre la perte du revenu de votre entreprise découlant d'une publicité négative en raison de certains incidents, comme un empoisonnement alimentaire causé par un de vos produits ou par une maladie infectieuse contractée par un de vos employés.

Une maladie infectieuse est diagnostiquée chez un employé qui travaille dans l'aire de production d'un fabricant de saucisses. Après que les médias eurent rapporté cette nouvelle, certains clients se tournent temporairement vers des produits de concurrents. Par conséquent, les ventes du fabricant baissent, ce qui entraîne une perte de revenu. Grâce à notre garantie Publicité négative, le fabricant de produits alimentaires se verrait rembourser jusqu'à 25 000 \$ pour sa perte de revenu.

Marchandises transportées par camion

Les fabricants de produits alimentaires sont couverts pour les pertes ou les dommages subis par leurs marchandises en cours de transport, y compris pendant le chargement et le déchargement, en cas de feu, de vol ou de dommages résultant d'une collision du véhicule.

Une garantie contre les pannes de fourgons frigorifiques est également offerte.

Un fabricant de produits alimentaires transporte des produits surgelés d'une usine de production à un entrepôt dans un des fourgons frigorifiques de son entreprise. Une des unités de réfrigération du véhicule cesse de fonctionner tandis que le fourgon est pris dans un embouteillage, ce qui cause la détérioration des produits surgelés.

Grâce à une garantie contre les bris de fourgons frigorifiques, le fabricant serait couvert pour les pertes de produits alimentaires.



Choix des fabricants — Produits alimentaires et boissons

PRINCIPALES GARANTIES

LEURS CARACTÉRISTIQUES

COMMENT ELLES PEUVENT VOUS AIDER

Cyberrisques

L'assurance des cyberrisques couvre les frais pour répondre à un incident, les frais liés aux actifs numériques, la perte liée à l'interruption des activités, les frais d'extorsion, la responsabilité civile liée à la sécurité du réseau et à la protection des renseignements personnels, la responsabilité civile liée aux médias sur Internet et les frais liés aux procédures réglementaires. Les titulaires de police bénéficient également, à titre gracieux, d'un accès aux services de consultation d'un fournisseur de premier plan en matière de gestion des risques liés aux données*.

Une usine de fabrication qui transforme des produits alimentaires et des boissons utilise des systèmes de production automatisés. Ces systèmes sont infectés par un virus informatique et les activités de l'usine sont interrompues pour une période prolongée pendant que les données sont restaurées.

Notre solution Assurance des cyberrisques couvre la restauration des données corrompues et la perte du revenu subie pendant l'interruption des systèmes.